departement DES **DEUX-SEVRES**

Ville de Niort



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 mai 1999

Votants: 44

Convocation du Conseil Municipal:

Conseillers en exercice: 45

le 19 Mai 1999

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :

le 1er Juin 1999

Avenant n° 1 à la convention passée entre la Ville de Niort et les Archers Niortais pour la mise à disposition du pas de tir à l'arc municipal

[Annexe]

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents:

Adjoints:

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers:

Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.

Mme Françoise GAILLARD donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.

M. Christian RIBBE donne pouvoir à M. Claude PAGES.

Mme Jeanine BIMES donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.

Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à Mme Maryse ROUZIER.

M. Frédéric ROUILLE donne pouvoir à M. Jean PILLET.

Excusés:

Conseillers:

M. Jacques VANDIER

DELIBERATION D99273

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 mai 1999

Sports-Jeunesse

Avenant n° 1 à la convention passée entre la Ville de Niort et les Archers Niortais pour la mise à disposition du pas de tir à l'arc municipal

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire, expose
Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Par délibération en date du 29 Juin 1998, le pas de tir à l'arc avait été mis à disposition, par convention, des ARCHERS NIORTAIS.

Il convient aujourd'hui de modifier cette convention en y apportant une disposition supplémentaire ayant trait à l'implantation d'un mobil-home dans l'enceinte de cet équipement municipal.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser M. le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention de mise à disposition du pas de tir à l'arc municipal.

LE CONSEIL ADOPTE

Sur proposition du Maire

Pour: 44
Contre: 0
Abstention: 0
Non participé: 0

Pour le Maire de Niort Bernard BELLEC L'Adjoint Délégué

Alain BAUDIN

Ordre du jour